

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 22 juin 2009  
Document n° : 10301MS  
Date de révision : 20 juin 2016  
Révision n° : 4

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :** Hydroxyde de calcium  
**Nom chimique/classification :** Hydroxyde de calcium  
**Identifiant du produit (numéro de référence) :** 10301 (2 oz.)  
**Numéro ONU :** Néant  
**Classification des marchandises dangereuses de l'ONU :** Néant  
**Utilisation recommandée :** Utilisé dans les procédures de restauration  
**Restrictions d'emploi :** Réservé à un usage professionnel  
**Nom du fabricant/fournisseur :** Sultan Healthcare  
**Adresse du fabricant/fournisseur :** 1301 Smile Way  
York, PA 17404  
**N° de téléphone du fabricant/fournisseur :** 1.201.871.1232 ou 1.800.637.8582 (Informations produit)  
**N° de téléphone d'urgence :** 800.535.5053 (INFOTRAC)  
1.352.323.3500 (Appels internationaux)  
**Adresse électronique :** [customer.service@sultanhc.com](mailto:customer.service@sultanhc.com)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification des risques/dangers Règlement (CE) n o 1272/2008 : [CLP] :**

Risques pour la santé	Risques pour l'environnement	Risques physiques
Lésions oculaires de catégorie 1	Néant	Néant

**Classification UE (67/548/CEE comme modifié):** Irritant (Xi)

**Phrases de risque ® et de sécurité (S) de l'UE :** R41, S26, S39

**Se reporter à la Section 16 pour consulter le texte complet des classifications UE et des phrases R.**

**Éléments d'étiquetage :**

**Mention d'avertissement : DANGER !**

Mentions de danger	Conseils de prudence
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



Contient Hydroxyde de calcium

### 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Nom IUPAC	% poids
Hydroxyde de calcium	1305-62-0 / 215-137-3	dihydroxyde de calcium	100

Se reporter à la section 16 pour consulter le texte complet du SGH pour les phrases de danger (H) et les classifications UE pour les phrases R.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
<b>Contact avec les yeux</b>	Se rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée. Enlever et laver les vêtements avant de les remettre.
<b>Inhalation</b>	Faire sortir la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation persistante, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Demander à la personne concernée de se rincer la bouche avec de l'eau et lui donner un verre d'eau à boire. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou sujette à des convulsions. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Principaux symptômes dus à l'exposition</b>	Peut provoquer une grave irritation oculaire, éventuellement accompagnée de brûlures. Peut provoquer une irritation ou des brûlures cutanées, notamment sur les peaux humides. L'inhalation de poussières peut entraîner une irritation des voies respiratoires.
<b>Autres</b>	Aucun autre effet connu.
<b>Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) :</b> Le traitement d'une surexposition doit viser à maîtriser les symptômes et l'état clinique.	

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Utiliser un moyen d'extinction approprié pour circonscrire l'incendie.		
<b>Directives de lutte contre l'incendie :</b>	Refroidir les récipients exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.		
<b>Dangers spécifiques liés au produit chimique :</b>	Aucun connu.		
<b>Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :</b>	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, ainsi qu'une tenue de protection complète.		
<b>Équipements de protection recommandés pour le personnel de lutte contre l'incendie :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, EPI et procédures d'urgence :** Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de dispersion. Porter une tenue de protection appropriée, ainsi que des gants et des lunettes de protection. Les dispersions importantes peuvent nécessiter l'utilisation d'un équipement de protection des voies respiratoires.

**Précautions environnementales :** Veiller à ce que la dispersion du produit n'atteigne pas les égouts ni les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et fédérales compétentes.

**Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage de la zone contaminée :** Aspirer ou balayer la substance dispersée en vue de sa réutilisation ou de sa mise au rebut. Éviter de générer de la poussière en suspension. Placer le produit dans un récipient approprié pour sa mise au rebut.

**Équipements de protection individuelle recommandés pour le confinement du produit et le nettoyage de la zone contaminée :**

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer des poussières. Porter des vêtements et des équipements de protection. Utiliser un système de ventilation adapté. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

**Conditions à respecter pour un stockage sans danger :** Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de toute substance incompatible. Protéger le produit contre tout dommage matériel.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Occupational Exposure Limits:

Hydroxyde de calcium	États-Unis	5 mg/m <sup>3</sup> TWA TLV ACGIH ;  5 mg/m <sup>3</sup> TWA PEL OSHA (fraction respirable), 15 mg/m <sup>3</sup> TWA PEL OSHA (poussière totale)
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	5 mg/m <sup>3</sup> TWA UK OEL
	France	5 mg/m <sup>3</sup> TWA VME INRS
	Espagne	5 mg/m <sup>3</sup> TWA VLA-ED
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée

**Valeurs limites d'exposition biologique :** Aucune fixée

**Contrôles techniques appropriés :** Utiliser un système d'aspiration local ou général adapté afin de maintenir les niveaux d'exposition en-deçà des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Équipements de protection individuelle (EPI)

**Protection spécifique des yeux/du visage :** Le port de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandé.

**Protection spécifique de la peau :** Porter des gants imperméables, en caoutchouc ou en néoprène, par exemple. Gants recommandés : en caoutchouc ou en néoprène. Consulter le fournisseur de gants pour les épaisseurs et temps d'imprégnation.

**Protection spécifique des voies respiratoires :** Si les niveaux d'exposition sont dépassés, un respirateur homologué doté de cartouches anti-poussière/brouillard ou un masque à air adapté à la forme et à la concentration des agents contaminants doit être utilisé. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle.

**Dangers spécifiques liés à la chaleur :** Sans objet

Équipements de protection individuelle recommandés			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			
<b>Contrôles de l'exposition environnementale :</b> Aucune mesure requise dans des conditions normales d'utilisation.			
<b>Considérations générales en matière d'hygiène et méthodes de travail :</b> Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer des poussières. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation.			
<b>Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés :</b> Porter les vêtements et équipements de protection décrits à la Section 8. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation.			

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect :</b>	Cristaux blancs ou poudre	<b>Limites d'explosivité :</b>	Sans objet
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur :</b>	Sans objet
<b>Seuil de détection olfactive :</b>	Aucune donnée disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Sans objet
<b>pH :</b>	12,4 (solution saturée)	<b>Densité relative :</b>	2,24
<b>Point de fusion/congélation :</b>	580 °C	<b>Solubilité :</b>	0,185 g/100 ml d'eau
<b>Point et intervalle d'ébullition initiaux :</b>	Se décompose	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Non disponible
<b>Point d'inflammabilité :</b>	Non inflammable	<b>Température d'auto-ignition :</b>	Sans objet
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Sans objet	<b>Température de décomposition :</b>	580 °C
<b>Inflammabilité :</b>	Non inflammable	<b>Viscosité :</b>	Sans objet
<b>Propriétés explosives :</b>	Néant	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Aucune polymérisation.

**Stabilité chimique** : Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Réagit en présence d'eau diffusant de la chaleur.

**Conditions à éviter** : Aucune connue.

**Substances incompatibles** : Réagit violemment avec les acides. Attaque de nombreux types de métaux en présence d'eau formant du gaz d'hydrogène inflammable. Peut attaquer les matières plastiques.

**Produits de décomposition dangereux** : Se décompose en libérant de l'oxyde de calcium lorsqu'il est chauffé.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### **Effets potentiels sur la santé :**

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une grave irritation ou des brûlures avec douleurs et larmoiements. Une cécité ou des lésions cornéennes peuvent survenir.

**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des brûlures, notamment lors d'un contact prolongé avec une peau humide. Est considérée comme une substance non irritante par une étude basée sur la méthode OCDE 404 du règlement européen CLP.

**Ingestion** : L'ingestion de ce produit peut provoquer de graves douleurs, des vomissements, des diarrhées, une chute de pression artérielle, voire un décès.

**Inhalation** : L'inhalation de poussière peut entraîner une irritation ou des brûlures des voies respiratoires supérieures. Peut entraîner une bronchite chimique.

**Effets chroniques sur la santé** : Un contact prolongé avec des solutions diluées peut entraîner un eczéma.

**Cancérogénicité** : Aucun des composants ne figure parmi les listes de substances cancérigènes de l'IARC, du NTP, de l'OSHA, de l'ACGIH ou encore des directives sur les substances de l'UE.

**Mutagénicité** : Aucune donnée disponible.

**Affections médicales aggravées par l'exposition au produit** : Les employés présentant des troubles oculaires et cutanés préexistants peuvent être exposés à un risque accru en cas d'exposition.

**Données concernant la toxicité aiguë** : Par voie orale, rat DL50 7 340 mg/kg

**Données concernant la toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :**

**Exposition unique** : Lors d'une administration directe sur la partie centrale de la cornée, 10 % d'hydroxyde de calcium ont eu un effet sévèrement irritant ou corrosif sur les yeux de lapins.

**Expositions répétées** : Aucune donnée disponible.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Toxicité** : Aucune donnée disponible

**Persistance et dégradabilité** : L'hydroxyde de calcium ne se dégrade pas. Il est neutralisé par l'absorption du dioxyde de carbone atmosphérique.

**Potentiel de bioaccumulation** : L'hydroxyde de calcium ne présente aucun potentiel de bioaccumulation ni de toxicité pour la concentration de la chaîne alimentaire.

**Mobilité dans le sol** : L'hydroxyde de calcium réagit en présence de dioxyde de carbone pour former du carbonate de calcium, qui est une substance naturellement présente dans l'environnement.

**Autres effets indésirables** : Le pH élevé de ce produit aura des effets sur les systèmes et écosystèmes aquatiques.

**Résultats de l'analyse PBT/vPvB** : Non réglementée.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**Réglementations** : Mettre le produit au rebut conformément aux réglementations locales, d'État et fédérales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

**Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur la mise au rebut du produit** : Ce produit constitue une base solide.

**Recommandations en matière de traitement des déchets** : Neutraliser le produit avant de le déverser dans les égouts.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>N d'identification ONU:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>Nom officiel d'expédition ONU:</b>	ADR/RID: Non réglementé IMDG: Non réglementé IATA: Non réglementé DOT: Non réglementé			
<b>Classe(s) de dangers liés au transport:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>Groupe d'emballage:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>Dangers pour l'environnement</b>	ADR/RID: Non	IMDG Polluant marin: Non	IATA: Non	DOT: Non
<b>Précautions spécifiques pour l'utilisateur</b> : Sans objet				

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **Réglementation fédérale américaine**

**Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) :** Non répertorié

**Toxic Substances Control Act (TSCA) :** Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA de l'EPA.

**Classification des dangers OSHA :** Corrosif

**Clean Water Act (CWA) :** Non répertorié

**Clean Air Act (CAA) :** Non répertorié

**Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :**

**Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :**

<b>Danger immédiat :</b>	<b>Oui</b>	<b>Danger lié à la pression :</b>	<b>Non</b>
<b>Danger retardé :</b>	<b>Non</b>	<b>Danger lié à la réactivité du produit :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque d'incendie :</b>	<b>Non</b>		

**Ce produit contient le(s) composant(s) chimique(s) toxique(s) suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :**

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### **Réglementations d'État**

**Californie :** Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) connu(s) dans l'État de Californie pour leur capacité à entraîner le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### **Réglementations internationales**

**Loi canadienne sur la protection de l'environnement :** Tous les composants de ce produit figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

**Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) :** Classe D, Division 2B (Irritant pour les yeux et la peau)

**Réglementation REACH de l'UE :** Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH de l'UE en vigueur.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :

Xi Irritant

R41 Risque de lésions oculaires graves..

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Date de préparation/révision de la FDS : 26 août 2011

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.